



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 mars 2021

Numéro 191

Un renouvellement quadriennal particulier

En juillet 2020, avant la publication du décret relatif au renouvellement quadriennal 2021-2025, nous avons demandé au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, compte tenu des circonstances sanitaires particulières de proroger nos mandats d'une année, jusqu'en 2022, afin que notre recrutement puisse se dérouler dans des conditions normales et satisfaisantes. Le renouvellement fut maintenu à la date prévue et confirmé par la circulaire du 24 juillet 2020. Ce renouvellement quadriennal, à chaque fois, constitue un moment fort de la vie de notre Fédération. Cependant, il s'inscrit, aujourd'hui, dans une période difficile. Même exemptées de renouvellement l'ensemble des associations, et la nôtre n'y échappe pas, constatent une perte importante d'adhérents. Nous devons multiplier et diversifier nos actions de recrutement. Nos outils sont là pour être largement utilisés : dépliants, affiches, « Vade-Mecum », « Guide de l'Union DDEN » ... doivent être distribués aux DASEN, aux IEN, aux écoles voire aux communes.

Ainsi, force est de constater aujourd'hui que le contexte sanitaire, interroge, en particulier, la conscience de nos collègues les plus âgés et, pour tous les autres, perturbe nos pratiques habituelles. Impossible de nouer les liens nécessaires afin de reconduire nos mandats lors des traditionnelles réunions, en présentiel, des délégations, voire des Assemblées générales ou Congrès départementaux. En dépit de ces difficultés, les Unions départementales, dans des approches et des conditions différentes, ont mis en œuvre nombres d'initiatives pour préparer et organiser dans les meilleures conditions un renouvellement et un recrutement rendus difficiles. Ce renouvellement est conjoncturel mais le recrutement est un souci permanent. Les DDEN, bénévoles, partenaires de l'École publique constatent que leur mission fédérale et leur fonction officielle sont de plus sollicitées dans l'environnement éducatif complexe d'aujourd'hui. Les DDEN exercent leur fonction, dans la ou les écoles dont ils ont la charge dans le cadre de leur délégation et de leur Union départementale. Poursuivons nos campagnes d'information pour mieux faire connaître les DDEN et reconnaître notre fonction para-administrative avec la volonté de faire de l'École publique et laïque un projet collectif consubstantiel aux principes de la République.

Au nom de la Fédération nationale, avant notre prochain congrès qui doit se dérouler du 19 au 21 novembre 2021 à Obernai, pour la première fois, en Alsace, remercions vivement l'engagement militant altruiste de toutes celles et ceux de nos collègues qui termineront leur mandat fin juin 2021. C'est grâce à leur présence active et à leur engagement individuel et collectif qu'ils ont fait vivre notre Fédération, mais surtout ont porté les principes et les valeurs de l'École publique laïque au service de tous leurs élèves. Aujourd'hui, pour toutes celles et ceux qui continueront, ou nous rejoindront, compte tenu des conditions sanitaires, il est encore plus nécessaire de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences, les valeurs de notre République. Mais aussi leur en faire comprendre le sens, la nécessité de les vivre au quotidien et susciter l'envie d'agir, en tant que DDEN, en conduisant des actions citoyennes. L'École, en présentiel, demeure l'unique vecteur institutionnel de la formation et de l'émancipation du futur citoyen.

Eddy Khaldi, 14 mars 2021



SOMMAIRE

+ « Notre Europe, nos droits, notre avenir. » Les enfants s'expriment...

+ Directrices, directeurs d'école : la "loi Rilhac" en débat chez les sénateurs

+ La FCPE invite ses adhérents à se mobiliser contre la précarité

+ Les lycéens entrevoient la Laïcité comme une atteinte à leur liberté

+ Suppressions de postes : les RASED très inquiets

+ A propos de l'Instruction en Famille (IEF)

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

L'opinion des enfants et des jeunes pourrait bientôt jouer un rôle plus déterminant dans l'élaboration des politiques. Un groupe de cinq organisations¹ de défense des droits de l'enfant a lancé une enquête et une consultation en ligne auprès des enfants, ainsi que la production d'un rapport sur ses résultats.

Les enfants sont des experts dans les domaines qui les concernent et cette consultation prouve qu'ils sont désormais devenus des acteurs importants. Notre rôle est de leur permettre et de leur donner les moyens de continuer à tracer la voie qui leur permettra de devenir les dirigeants de demain. C'est pourquoi la participation, l'égalité et l'inclusion sont les principes directeurs de la stratégie européenne sur les droits de l'enfant et de la garantie des droits de l'enfant en 2021. Nous devons veiller à ce que tous les enfants aient un départ égal dans la vie et s'épanouissent dans ce monde, à l'abri de la peur et du besoin, et nous le ferons.

Les enfants sont confrontés aux conséquences psychologiques et économiques de la pandémie COVID-19 et devront s'adapter à une nouvelle réalité pendant de nombreuses années. Comme il s'agit de leur avenir, leurs opinions doivent transparaître dans les décisions prises par l'Union Européenne. Il est de la plus haute importance d'écouter les enfants et en tant que responsables politiques, il est de notre responsabilité de donner à tous les enfants une véritable chance de réaliser leur potentiel et de s'épanouir dans tous les milieux, sans laisser personne derrière.

Un enfant sur cinq dans l'UE ayant répondu à l'enquête déclare avoir grandi dans la crainte et être anxieux pour l'avenir. Pour le rapport, « Notre Europe. Nos droits. Notre avenir », plus de 10 000 enfants et jeunes de 11 à 17 ans, en Europe et ailleurs, ont été consultés.

Le rapport a révélé d'autres conclusions inquiétantes :

- **Près d'un enfant sur dix qui a été consulté pour le rapport a été identifié** comme vivant avec des problèmes de santé mentale ou des symptômes, tels que la dépression ou l'anxiété. Les filles interrogées sont beaucoup plus à risque que les garçons, et les enfants plus âgés ont

signalé des niveaux de problèmes plus élevés que les plus jeunes ;

- **Un tiers des enfants interrogés ont été victimes de discrimination ou d'exclusion** ; ce pourcentage passe à 50 % lorsqu'on interroge les enfants handicapés, les migrants, les minorités ethniques ou ceux qui s'identifient comme LGBTQ+ ;
- **Les trois quarts des enfants consultés se sentent heureux à l'école**, mais 80 % des jeunes de 17 ans interrogés estiment que l'éducation dispensée ne les prépare pas bien à leur avenir ;
- **La majorité des enfants consultés aimeraient apporter des changements dans leur vie scolaire** : 62 % des personnes interrogées aimeraient avoir moins de devoirs à la maison et 57 % des personnes interrogées aimeraient avoir des leçons plus intéressantes. Près d'un tiers des personnes interrogées voudraient influencer le contenu des programmes scolaires, avec plus d'activités sportives (33 %), l'apprentissage des droits de l'enfant (31 %) et plus de matières artistiques (31 %). Cependant, presque toutes les personnes interrogées ont entendu parler des droits de l'enfant ;
- **88 % des enfants et des jeunes consultés étaient conscients du changement climatique et de son impact sur leur communauté**, 8 % en étaient conscients d'une manière ou d'une autre et 4 % n'en étaient pas sûrs.

Edith Semerdjian, Conseillère fédérale

GAINSBURG, 30 ANS APRÈS SA MORT



Directrices, directeurs d'école : la "loi Rilhac" en débat chez les sénateurs

Le Sénat a adopté la proposition de loi "**créant la fonction de directrice ou de directeur d'école**" le mercredi 10 mars par **251 voix pour et 92 voix contre**, non sans l'avoir amendée. Si un certain nombre des amendements adoptés l'ont été avec un avis favorable du ministre et donc devraient être maintenus en seconde lecture, d'autres l'ont été contre l'avis de Jean-Michel Blanquer.

Pour lui, "*le débat sur l'autorité hiérarchique est ancien - et parfois paralysant (...). Rappelons que les enseignants et leurs syndicats sont opposés à toute « autorité hiérarchique » du directeur.* Pour de nombreux sénateurs, ce texte risque de raviver le mécontentement des directeurs et directrices d'école, malgré « quelques avancées bienvenues ». Seuls le groupe « indépendant » le soutient.

Les amendements adoptés, acceptés ou non par le ministre :

- le directeur "*dispose d'une **autorité fonctionnelle** permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées*". (Accord du ministre)
- une **formation** certifiante est nécessaire (le ministre estime que c'est du domaine réglementaire)
- il doit prendre en compte "*les orientations de la **politique nationale***". (Idem pour le ministre)
- "*préciser l'**objectif du temps de décharge** pour les directeurs d'école*" et prévoit qu'il "*doit lui permettre de **remplir de manière effective** l'ensemble de ses fonctions*". (Retrait demandé par le ministre)
- "*l'ensemble des missions associées à l'emploi de direction d'une école sont prises en compte dans la **formation initiale des professeurs des écoles***" (Avis favorable du ministre)
- "*lorsque la taille ou les spécificités de l'école le justifient, l'État met à la disposition des directeurs d'école les moyens permettant de garantir l'**assistance administrative et matérielle** de ces derniers*". (Désaccord profond du ministre, c'est aux collectivités territoriales de le faire selon lui)
- les services départementaux de l'Éducation nationale peuvent nommer en leur sein "*un ou plusieurs **référents***" direction d'école (avis favorable du ministre)
- "*laisser aux autorités académiques et collectivités gestionnaires la responsabilité*" du **plan de sécurisation** et d'accessibilité des écoles, même si les directeurs et directrices d'écoles donnent leur avis et peuvent faire des suggestions de modifications". (Avis favorable du ministre)

Les amendements rejetés contre l'avis du ministre :

- "la possibilité pour le directeur d'école de gérer le temps **périscolaire**, sous réserve de son accord, avec la collectivité". (Jean-Michel Blanquer juge "important" d' "avoir une vision complète du temps de l'enfant")
- "la création d'un **conseil de la vie écolière**". Cette "instance supplémentaire" ne manquerait pas "d'alourdir la vie quotidienne de l'établissement" pour les sénateurs.

Le dossier législatif à consulter :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp119-566.html>



Les ressources #ZéroCliché pour l'égalité filles-garçons

Le Centre pour l'Education aux Médias et à l'Information (CLEMI) met à disposition de toutes et tous des ressources pédagogiques pour déconstruire les clichés sexistes au quotidien : les médias, le sport, l'école, la publicité...

A l'aide d'outils de production audio ou vidéo, de films d'animation ou de manuels d'éducation, les ressources ZéroCliché constituent des outils utiles et ludiques pour aborder la question de l'égalité de genre auprès des jeunes.

A découvrir

: <https://www.clemi.fr/fr/zero-cliche/>



La FCPE invite ses adhérents à se mobiliser contre la précarité

La pandémie que nous vivons depuis plus d'un an a fragilisé considérablement les plus précaires, au point d'accroître considérablement les besoins alimentaires des étudiants, lycéens, et enfants des familles les plus démunies... Les distributions se multiplient, et pourtant elles ne suffisent pas. Signe spectaculaire de cette crise, les files d'attente d'étudiants venant chercher un panier repas s'allongent. Les plus jeunes sont aussi concernés. Les enfants des familles les plus modestes sont désinscrits de la cantine.

De nombreux conseils locaux FCPE ont l'habitude d'organiser localement des points de collecte alimentaire, en partenariat avec les associations d'aide alimentaire. Mais, au vu des besoins actuels, un seul rendez-vous annuel est largement insuffisant.

C'est pourquoi la FCPE a décidé aujourd'hui de mettre un coup de projecteur sur ces actions locales solidaires et impulser une **#collectesolidaireFCPE** à grande échelle. Chacun de ses adhérents peut ainsi participer à une grande campagne de collecte entre le 8 et le 28 mars 2021 au sein des écoles, collèges et lycées où il est parent d'élève.

#CollectesolidaireFCPE

MANGER, ÇA PASSE EN PREMIER

Du 8 mars au 28 mars 2021 dans les écoles, collèges et lycées

En partenariat avec : **UNL** La voix lycéenne, **MNL** MNL, **UNF** Le syndicat national



Le DDEn
Ami de l'école publique
Médiateur bénévole
Militant de la Laïcité
Au service des enfants et de l'école publique,
Membre de droit du conseil d'école,
Il intervient dans plusieurs domaines

RESTAURATION
SECURITE dans l'école et autour de l'école
TRANSPORTS

SANTÉ ET HYGIÈNE
BÂTIMENTS ET MOBILIERS
ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES

Pour cette école vous pouvez joindre :

02 31 23 12 34
02 31 23 12 34
02 31 23 12 34

Les lycéens entrevoient la Laïcité comme atteinte à leur liberté

Dans une enquête réalisée pour la revue « Le Droit de vivre » et la Licra, l'IFOP révèle une fracture générationnelle.

"Les lycéens sont majoritairement (52 %) favorables au port de tenues religieuses dans les lycées publics", qu'il s'agisse du voile, de la kippa ou de tout autre signe religieux ostensible, alors que la population adulte ne l'est qu'à 25 %. De même les lycéens (57 %) apportent leur soutien aux parents accompagnateurs de sorties scolaires et portant des "tenues religieuses", contre 26 % de l'ensemble des Français. Ils ne sont que 40 % à être opposés à l'interdiction du port de signes religieux, contre 49 % chez les catholiques et 88 % chez les musulmans.

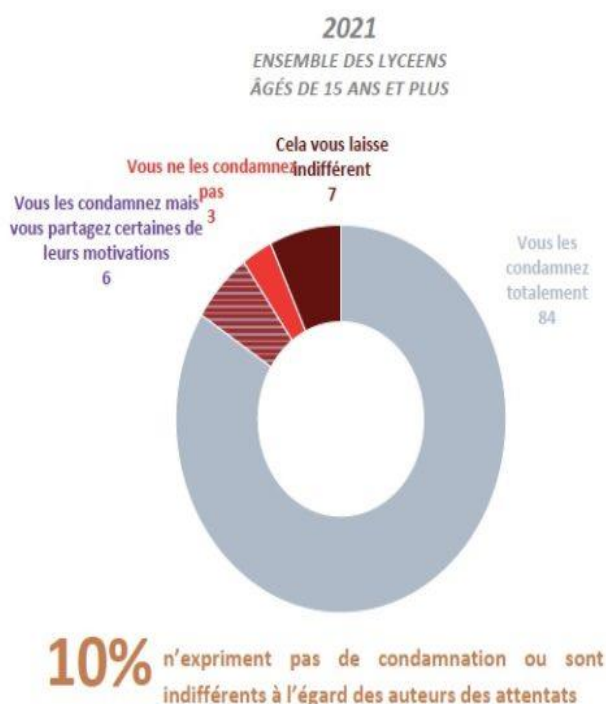
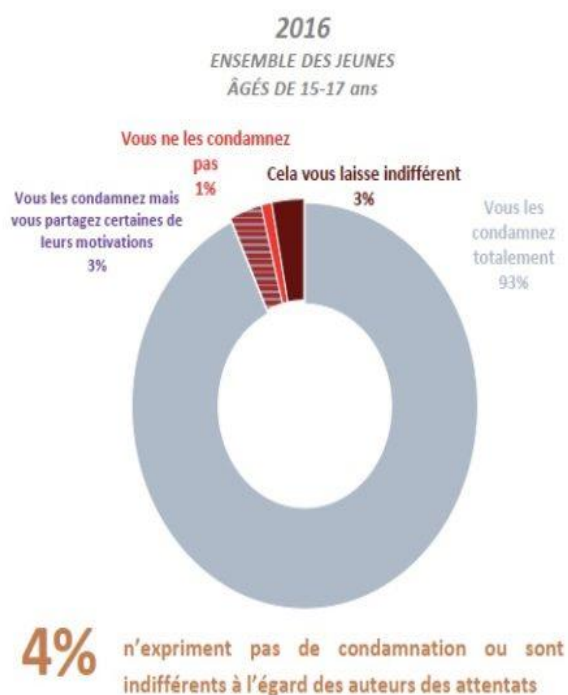
Les lycéens sont massivement favorables (83 %, 82 % pour l'ensemble des Français) "au développement de cours sur les valeurs de la République et la laïcité donnant lieu à une épreuve obligatoire au brevet des collèges".

Pour une large majorité des lycéens, la laïcité n'est pas un concept politiquement marqué. C'est un concept "moderne" pour 62 % des lycéens, "dépassé" pour les autres (notamment pour les jeunes musulmans, 54 %) et 43 % des lycéens jugent les lois de la laïcité "discriminatoires envers au moins une religion", une proportion qui monte à 89 % chez les jeunes musulmans.

La question du droit au blasphème divise les lycéens qui sont 52 % à déclarer ne pas y être favorables, une proportion qui monte à 78 % chez les jeunes musulmans (50 % pour l'ensemble des Français, 45 % chez les jeunes catholiques).

Une dernière question qui interpelle :

QUESTION : Quand vous pensez aux auteurs de l'attentat de janvier 2015 contre les journalistes de Charlie Hebdo et contre l'Hyper Cacher, quelle est votre réaction ?



A propos de l'Instruction en Famille (IEF)

La proposition de loi, d'abord intitulée « *loi contre le séparatisme* » puis devenue « *loi confortant les principes républicains* » comporte un article restreignant le choix possible de « *l'instruction en famille* » à quelque cas particuliers a suscité une vive opposition de la part de parents ayant choisi cette pratique. Participant à un forum internet sur ce sujet, j'ai été amené à reprendre quelques-uns de leurs arguments et à tenter d'y répondre. Je le livre ici aux lecteurs de « *DDEN Infos* ».

Le premier argument exposé est : « *les résultats des contrôles de l'IEF prouvent que les cas à problème sont extrêmement rares* »

Peut-être, mais n'est-ce pas dû à la procédure de contrôle elle-même ? Je rappelle que la remise en cause de l'IEF a été provoquée par la « *découverte* » d'enfants déscolarisés pour lesquels les parents s'étaient signalés comme assurant leur instruction dans la famille alors qu'ils fréquentaient, en réalité, des « *écoles* » communautaristes hors contrat n'ayant même pas été déclarées donc clandestines... Ces dysfonctionnements avérés semblent souligner des manquements dans les procédures de l'Education Nationale. Un « *contrôle* » aléatoire et, au mieux, annuel ne paraît pas suffisant, loin de là. L'article écrit dans le projet de loi est, sans doute, mal rédigé mais plutôt que de demander son annulation pure et simple, il me paraît qu'il serait plus judicieux d'en exiger une nouvelle rédaction.

Autre argument avancé sur le sujet de l'isolement des enfants chez eux : « *Avez-vous déjà eu l'occasion de rencontrer des familles qui font l'IEF ? De nombreuses sorties pédagogiques sont organisées qui permettent de découvrir le travail en groupe. Régulièrement les enfants IEF montent des projets (journal des enfants, pièces de théâtre...), sans compter les nombreuses activités scolaires au conservatoire, dans les clubs de sport...* »

Je ferais remarquer que ces activités sont également pratiquées dans les écoles publiques. On me répondra sans doute qu'elles n'existent pas dans toutes les classes. Certes, mais existent-elles pour tous les enfants en IEF ? Ces activités demandent du temps aux parents pour accompagner, encadrer leurs enfants. Cela suppose donc que l'un au moins des parents soit assez disponible pour le faire. Soit par ce qu'il ne travaille pas, soit par ce que sa profession lui permet de dégager du temps pendant ses heures de travail. Je ne suis pas certain que tous les salariés puissent se le permettre. Ce qui pose le problème d'une liberté qui n'est pas ouverte à tous...

Enfin, je me permets la réflexion suivante : Pour que l'instruction en famille soit réellement efficace, il est nécessaire que les parents faisant ce choix aient, eux-mêmes, une bonne connaissance des matières essentielles dont l'enseignement figure dans les programmes officiels de l'Education Nationale qu'ils ont l'obligation de respecter et donc de transmettre les connaissances répertoriées à leurs enfants. Ces parents ne font-ils pas partie de ces anciens élèves qui ont bénéficié, semble-t-il avec profit et succès, des écoles de la République ? (Écoles, collèges, lycées voire enseignement supérieur) Pour être plus direct, les parents qui font ce choix refusent donc, pour leur progéniture, la fréquentation de l'école publique mais aussi la fréquentation d'une école privée qui, pourtant, fait déjà des choix certains dans la population d'élèves qu'elle scolarise. Plus simplement, je me pose la question d'un choix encore plus élitiste avec l'IEF : un enseignement relevant de « *l'entre soi* » ...?



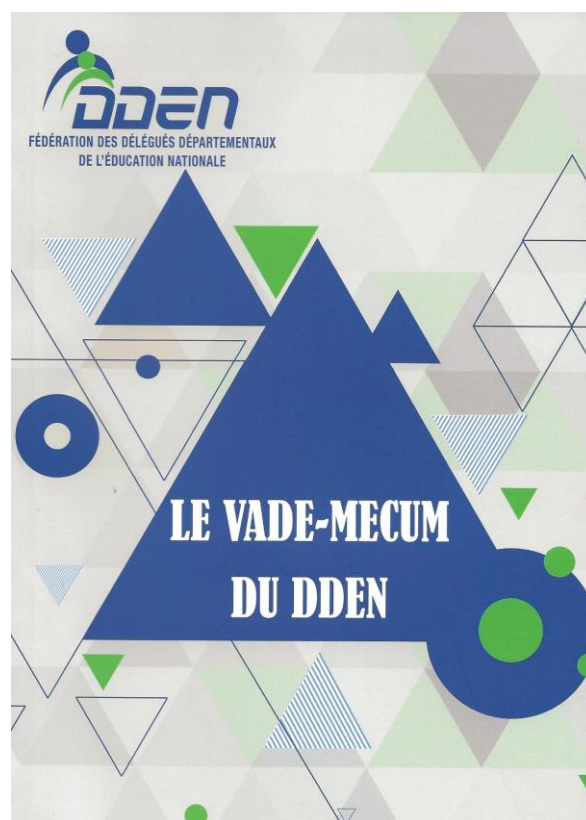
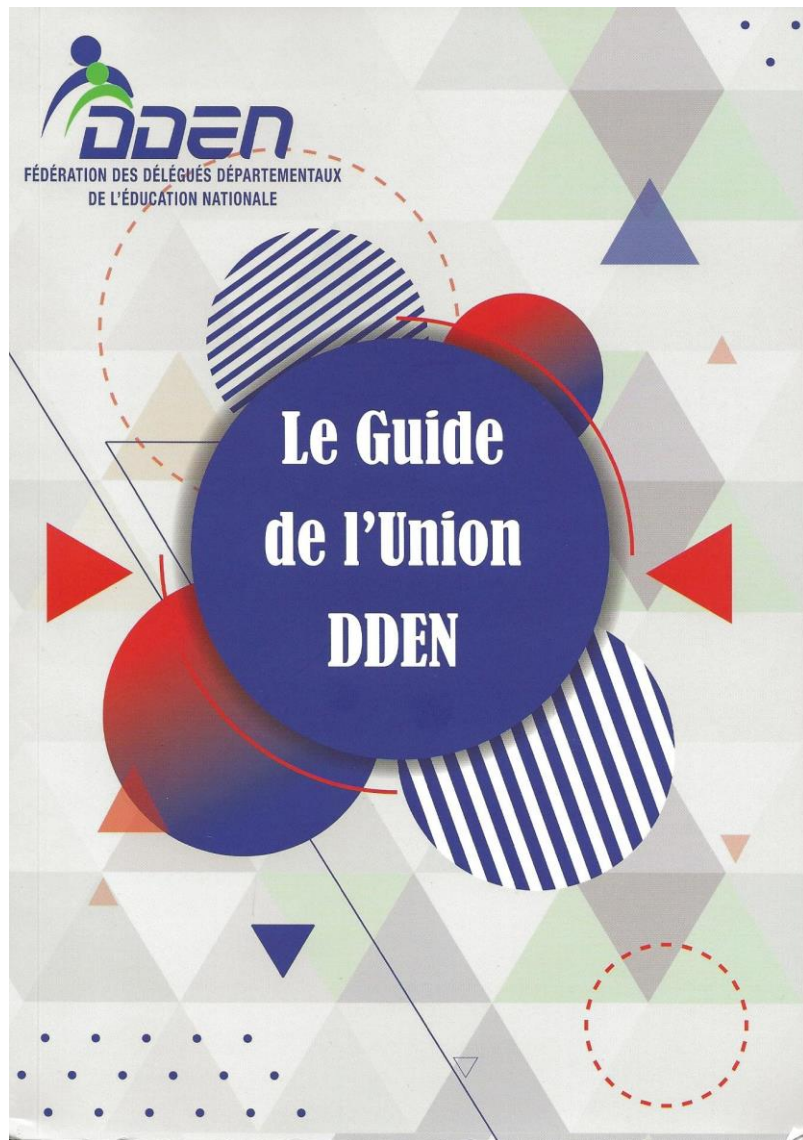
Daniel **Villebasse**, Président d'Honneur des DDEN du District de Tourcoing (59)

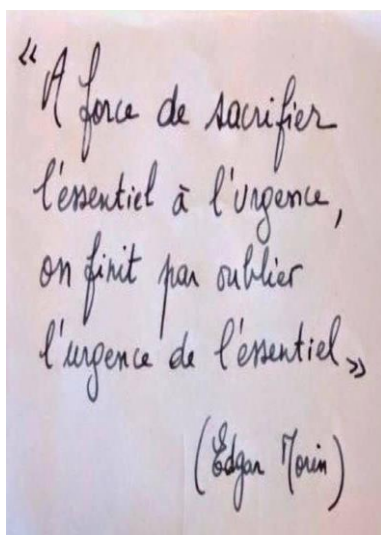
Suppressions de postes : les RASED très inquiets

"Les projets de la carte scolaire 2021 annoncent déjà, comme en 2020 un grand nombre de suppressions de postes d'enseignants spécialisés des RASED." Or les "réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté" ont un rôle à jouer alors que la crise sanitaire aura des effets "sur le long cours" qui vont demander des moyens accrus "pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par cette situation exceptionnelle, ainsi que leurs familles et les équipes éducatives". Mais "depuis des années, les effectifs d'enseignant·es spécialisé·es se réduisent, les psychologues demeurent en nombre insuffisant, les Réseaux d'aide sont incomplets ou inexistant, les départs en formation sont bien trop rares pour répondre aux besoins du terrain, les missions sont détournées ou empêchées".

Les organisations qui forment le "Collectif national RASED", syndicats de la FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action, SUD Education, auxquels s'ajoutent la FCPE et les organisations professionnelles AFPEN, AGSAS, FNAME, FNAREN, "tiennent à **alerter l'ensemble de la communauté éducative quant aux orientations ministérielles concernant la difficulté scolaire**". En effet, elles ne mettent pas seulement en cause le manque de moyens mais aussi "les fondements idéologiques qui régissent la gouvernance actuelle de l'Éducation nationale" et elles refusent "la standardisation et la normalisation dictées par les évaluations nationales".

Elles réitèrent leur demande d' "**un plan d'urgence pour l'école dans lequel s'inscrirait le renforcement des RASED**" qui pourront "jouer un rôle majeur pour une véritable école inclusive".





A mi-CP, les résultats des élèves aux tests progressent mais l'écart REP+/hors REP s'accroît

En milieu de CP, en français et en mathématiques, la DEPP estime à **deux points de pourcentage environ les progrès des résultats aux tests des élèves** entre 2020 et 2021. Le service statistique de l'Éducation nationale se fonde sur l'évaluation standardisée sur support papier qu'ont passée au mois de janvier quelque 800 000 élèves de cours préparatoire du public et du privé sous contrat.

A noter que la proportion d'IEN (inspecteurs de circonscription) "qui jugent les exercices pertinents pour connaître les besoins des élèves" régresse de 20 points environ en un an, passant de quelque 95 % à 75 % (avec des variations selon les items). Ils ont par ailleurs observé "des modifications dans les pratiques enseignantes" dans plusieurs domaines, notamment la lecture à voix haute, les exercices de fluence, la résolution de problèmes et la "ligne numérique".

Comme l'année dernière, la DEPP constate qu'en français, "les filles présentent globalement de meilleures performances que les garçons". Mais en mathématiques, "c'est l'inverse dans tous les domaines évalués", sauf sur l'exercice "comparer les nombres" pour lequel "l'écart n'est pas significatif".

La DEPP compare également les résultats des élèves du public en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. En français, "l'écart le plus important concerne la compréhension orale" : "pour l'exercice "Comprendre des phrases lues par l'enseignant", il y a 23,7 points de différence entre les proportions d'élèves de REP+ et ceux du public hors EP "présentant une maîtrise satisfaisante".

Comparé à 2020, l'écart entre élèves de REP+ et hors EP augmente d'un point en moyenne en français. La DEPP fait valoir que cette augmentation est moins forte que celle notée en début de CP, qui était de près de deux points. "En mathématiques aussi, on observe des écarts de performances selon le secteur de scolarisation", mais "les écarts sont comparables entre 2020 et 2021".

Le document de travail de la DEPP, "Evaluations 2021 Point d'étape CP : premiers résultats" est téléchargeable :

<https://www.education.gouv.fr/evaluations-2021-point-d-etape-cp-premiers-resultats-322673>



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

**Mise en page
rédactionnelle :**
Bernard RACANIÈRE

4 jours ou 4 jours et demi ? N'oubliez pas l'enfant !

